

Grande propriété et société rurale en Thiérache de 1754 à 1879

L'histoire des biens, de leurs modes d'exploitation, et des rapports d'une famille noble avec les populations, souligne, grâce aux documents publics et privés et sur plus d'un siècle de mutations socio-économiques et de révolutions politiques, le rôle des gestionnaires du domaine de Leschelle : il s'agit, d'abord, du marquis d'Hervilly (1722-1803), héritier à Leschelle des La Verrine, héritier et constructeur aussi de vastes propriétés dispersées, mais qu'il tend à concentrer sur la Thiérache. En d'autres temps, son fils, auquel, sous réserve d'usufruit, il fait donation de ses biens en 1778, lui eût succédé. Mais le comte d'Hervilly, commandant la cavalerie de la Garde constitutionnelle du roi, doit s'enfuir de France au soir de la chute de la monarchie, le 10 août 1792. Il est l'un des chefs du tragique débarquement anglo-émigré de Quiberon, en juin-juillet 1795, et meurt à Londres de la blessure qu'il y a reçue. C'est sa veuve, née La Cour de Balleroy, qui prend en charge la reconstruction d'une fortune déjà obérée, en 1789, par le faste et les ambitions de son beau-père, une ruine achevée par la Révolution. À la comtesse d'Hervilly (1759-1830) succède sa fille Julienne, comtesse de Caffarelli (1784-1854), puis le comte Eugène de Caffarelli, mort en 1878¹.

Le marquis d'Hervilly : réformisme et notabilité aristocratique à la fin de l'Ancien Régime et au début de la Révolution

Le duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV, a confié à l'un des La Verrine un manuscrit dans lequel son ancien précepteur, Fénelon, exposait ses projets de réforme fiscale et de décentralisation aristocratique. En 1754, d'Hervilly porte le document au dauphin, fils de Louis XV, qui le charge d'une enquête sociale en Picardie. En 1756, le marquis propose des réformes profondes et déjà « révolutionnaires », pour alléger la fiscalité qui écrase le peuple : une contribution foncière payable par tous les propriétaires et l'abolition des impôts indirects, de la gabelle surtout. Le plan présenté au dauphin esquisse même le projet des assemblées provinciales créées par Brienne en 1787, mais, comme chez Fénelon, sous la forme traditionaliste d'une union du pouvoir royal et des ordres privilégiés, réduisant l'autorité des intendants et les avantages

1. L'une des sources principales de cet article est constituée par des archives privées. Lorsque aucune référence n'est précisée, les données proviennent de ces archives.

acquis par la caste des officiers royaux. En 1787-1788, la réforme décentralisatrice entamée – assemblée de généralité à Soissons, présidée par le comte d’Egmont, assemblée d’élection à Guise présidée par lui², d’Hervilly écrit à d’Egmont, puis, en 1789, à Necker, espérant que la Constituante associera les assemblées provinciales à la restauration des finances. Il multiplie lettres et mémoires, de plus en plus rejeté par ses collègues que lasse son indépendance : pour aider les chômeurs, il a même fait commencer, de son chef et à ses frais, la route La Capelle-Guise³.

Ce que l’on sait du personnage, de son goût des titres et des seigneuries, d’une carrière remplie par l’extension et le remaniement de ses biens, ne lui donne pas, dès l’abord, le visage du réformateur. Il est pourtant un précurseur fort ancien de l’égalité fiscale, ainsi que d’un progressisme économique. Son intérêt agricole est stimulé par son appartenance à la Société d’agriculture du Soissonnais, créée en 1761, et à celle de Paris. En 1787 surtout, grâce à la décentralisation, il esquisse, dans l’ambiance des Lumières, le passage du seigneur au notable, défini par la valeur des initiatives individuelles, qui l’associent à des gens éclairés de toutes classes : lui-même se réfère à la notion de mérite. Mais pour lui, le recul de l’absolutisme, le sacrifice volontaire des privilèges fiscaux à l’intérêt commun, ne sont pas contradictoires avec le maintien de la tutelle seigneuriale : il ne peut accepter les municipalités électives de 1787, base de la pyramide dans la réforme de Brienne, car celle de Leschelle émancipe les habitants de son autorité.

Dans son souci économique, il y a avant tout l’image d’une Thiérache misérable, ravagée par la crise de 1789, quand les pauvres, dit-il, sont réduits à cuire des orties blanches avec du beurre et du sel. Son progressisme est marqué, peut-être de peur sociale, sûrement de philanthropie réelle, qui est, en deçà de toute philosophie, la source de ses projets : la suppression de la gabelle, permettant de donner du sel au bétail, favorisera l’élevage, la liberté commerciale stimulera le commerce des toiles, « principale richesse de ce pays » – lui-même fonde, vers 1770, une manufacture textile qui lui coûte fort cher –, l’allègement fiscal palliera un déclin agricole dénoncé aussi, lors d’une enquête de l’intendant en 1760-1761, par d’autres réponses plus alarmistes encore⁴ que la sienne. Mais le marquis ne mentionne pas une autre source de pauvreté, car elle le concerne : la coutume d’alourdir les fermages d’une part des impôts. Et, demeuré féodal intraitable (jusqu’à 1792 !), il supporte avec courage la violence nouvelle. En 1789 ou 1790, après la mort d’un

2. Auguste Matton, « L’organisation de l’Assemblée provinciale de Soissons en 1787 », *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, 1852, p. 75-98 ; *Histoire de la ville et des environs de Guise*, t. II, Laon, Imprimerie du *Courrier de l’Aisne*, 1898, p. 128-129.

3. Arch. dép. Aisne, C 919, 922, 927, 931 (1787-1789) : Assemblée provinciale de Soissons et sa commission intermédiaire, correspondances du marquis d’Hervilly, correspondances relatives à ses projets ; C 933, 1 008, 1 010 : conflits entre l’Assemblée d’élection de Guise et le marquis d’Hervilly, et conflit du marquis avec la municipalité élue de Leschelle.

4. Arch. dép. Aisne, D 1 : enquête de l’intendant, préalable à la création de la Société d’agriculture.

braconnier, il tente de résister au siège de son château, puis, comme en juin 1791 à La Vaqueresse, il est menacé, maltraité, ses bois sont saccagés⁵.

Brouillé dès 1788, sur un projet de répartition fiscale, avec ses collègues de Guise, en conflit ouvert avec la municipalité élue de Leschelle qu'il conteste juridiquement et socialement, il subit aussi la rupture noblesse-bourgeoisie. À la fin de l'année 1788, la nouvelle municipalité de Guise dénonce les privilèges, et d'Hervilly écrit au maire Viefville, subdélégué de Guise et futur constituant, en attaquant d'autres privilégiés que la noblesse et le clergé : les officiers de justice, et leurs prétentions nobiliaires non assorties de responsabilité envers le peuple.

Peut-être le libéralisme aristocratique, si particulier, de cet autocrate, aiderait-il à comprendre l'évolution contre-révolutionnaire d'une noblesse que ses Cahiers de 1789 montrent souvent favorable aux réformes. Du moins, d'Hervilly a-t-il fait un peu de chemin avec la Constituante. Il commande même en 1790 la Garde nationale de La Capelle, et raconte, dans une lettre à son fils, comment il a agi à sa tête, en faveur de Vervins, lors de la petite guerre qui opposait Guise à Vervins sur le choix du chef-lieu de district, les gens de Guise ayant emprisonné « nos électeurs »⁶.

Il n'émigre pas, mais quitte la région après le 10 août, se consacrant, de son domaine de Chenoise en Seine-et-Marne et avec l'aide de l'ex-constituant Viefville, à la défense de ses biens. Ceux-ci sont mis sous séquestre, fin 1793, en raison de la donation de 1778 à son fils émigré, mais seuls sont vendus la seigneurie de La Capelle et le bien de Dury (racheté ensuite par le marquis), comme anciennes concessions du domaine royal. Après la Terreur, d'Hervilly recouvre la jouissance provisoire du reste de son patrimoine, et le séquestre est levé fin 1796. Mais la loi exige le partage avec la République, héritière de l'émigré. Le marquis ne fournit pas les documents comptables exigés, d'où la logique d'un second séquestre. En fait, la rigueur s'explique d'abord par l'hostilité de la municipalité cantonale de Réunion-sur-Oise, Guise, qui refuse de lever les scellés sur le mobilier du marquis, puis par la « rejacobinisation » des autorités de l'Aisne après le coup d'État de fructidor, le 4 septembre 1797. Seul le département, suivi des autres départements concernés (Seine-et-Marne, Ardennes), peut décider du séquestre général. En juin 1798, l'administration centrale de l'Aisne conclut, non sans perplexité, au séquestre, voire à la confiscation, qui chargerait l'État d'un lourd passif et d'une pension due à ce non-émigré. Finalement, en l'an VII, la sous-estimation considérable du capital et des revenus fait renoncer les autorités à une fortune où le passif égale l'actif. Seule Chenoise – propriété, par sa mère, du comte d'Hervilly – est confisquée et déjà mise en vente.

En 1789, la fortune des d'Hervilly est le résultat d'une construction complexe, qui porte la marque d'une personnalité mais traduit aussi un fait d'ambiance, un optimisme justifié dans l'ascension des valeurs foncières, du revenu,

5. Leschelle : récit de Mme de Caffarelli. En ce qui concerne La Vaqueresse, cf. Claudine Vidal et Marc Le Pape (éd.), *Des provinciaux en Révolution : le district de Vervins*, Vervins, Société d'archéologie et d'histoire de Vervins et de la Thiérache, 1990, p. 65-66.

6. Voir C. Vidal et M. le Pape, *op. cit.*, p. 7.

des droits seigneuriaux. Elle souligne d'autant plus les pertes économiques issues de la Révolution, qui donnent au passif, dont la croissance répondait à cette euphorie en même temps qu'à un choix du mode de vie, le caractère du désastre et de l'excès d'ambition.

Leschelle : propriété aristocratique et propriété populaire

Dans les années 1780, près de la moitié des biens appartenant à d'Hervilly se trouve en Thiérache : 1 120 hectares sur 2 341. À Leschelle et à ses hameaux d'« Ohy » (Dohis) et Leval (598 ha), s'ajoutent les terres de Chigny-sur-Oise, Iron, La Vaqueresse, La Capelle, La Flamengrie.

À Leschelle seulement, on peut inscrire la grande propriété noble dans le cadre du village, et chercher une approche, sinon des structures de la société rurale car on n'y connaît qu'une partie des professions, du moins de la répartition de la propriété et des niveaux de revenus. Les documents sont anciens (1756 et 1784), mais les descriptions du début du XIX^e siècle, et le recensement de 1851, montreront la permanence durable des caractères de la fin du XVIII^e siècle : densité de la population et pauvreté générale, importance de l'artisanat et des métiers mixtes.

Résidence des d'Hervilly et cœur de leurs biens, le domaine de Leschelle est celui où s'enracine l'histoire familiale. De 1750 à 1767, le marquis y reconstruit le château. Il y entretient d'anciennes fondations scolaires et charitables, y crée la manufacture fermée dès la Révolution. Au sein de sa politique foncière expansive, Leschelle, étoffé prioritairement de plusieurs seigneuries et groupes de terres, reste le centre de ses intérêts techniques, de ses combats sociaux et politiques. Au XIX^e siècle encore, mode de vie, gestion, emplois, charité non seulement institutionnalisée mais constante et personnelle, donneront aux contacts avec la société villageoise une grande importance psychologique, dont témoigne au quotidien, de 1800 à 1830, la correspondance de la comtesse d'Hervilly. Et les Caffarelli y assument les aspects premiers de la notabilité, en joignant à la philanthropie, dès 1818, les responsabilités municipales.

Le document privé de 1756 est un dénombrement du fief de Leschelle, adressé par le marquis d'Hervilly à son suzerain le baron d'Iron⁷. Il énumère, avec les biens du seigneur, toutes les terres sur lesquelles lui sont dus les droits seigneuriaux. Il ne touche que le village, non ses nombreux hameaux, mais si, comme c'est probable, tous les propriétaires y sont soumis au cens ou au terrage, ou aux deux à la fois, « sur l'universalité du terroir de Leschelle », il est un vrai recensement de la propriété.

Le domaine noble, en jallois de Guise convertis en hectares, représente plus de la moitié du terroir concerné, 426 hectares sur 812, dont environ 312 ha de bois, 79 de terres cultivées, 24 de prés et pâtures, le reste revenant au château avec ses dépendances, jardins, réserve, sa ferme de la Basse-Cour et le moulin

7. Archives privées, Leschelle.

banal. Parallèlement, 204 villageois possèdent ensemble 319 ha, 60 forains 67 ha : la moyenne est de 1,56 ha pour les Leschellois, 1,12 pour les étrangers, qui souvent ne le sont qu'à demi, car originaires de Leschelle ou héritiers à Leschelle, vivant dans les hameaux ou les villages proches. Il y a beaucoup de propriétés indivises, formées en général de si petits biens que le partage en est difficile, et de gens de condition si modeste que la seule alternative est de laisser en commun ou de vendre – par exemple au marquis d'Hervilly, grand acheteur de parcelles et même de maisons ou de « parts de maisons ».

Cette petite moitié morcelée du terroir est de propriété populaire : on n'y trouve que six « sieurs » ou « dames », dont trois forains qui ont au plus 5 hectares, et des collectivités religieuses (abbaye du Val-Saint-Pierre, chapitre de Guise, église de Chigny) également peu pourvues. L'église, la cure, la fabrique et les pauvres de Leschelle rassemblent 11 ha en multiples parcelles, issues de dons pieux et charitables.

En 1784, un rôle de taille montre l'extrême division des revenus fonciers. Complété par un impôt proportionnel destiné à payer la réparation du presbytère, il concerne tous les habitants⁸. À Leschelle, cinq privilégiés ne sont pas soumis à la taille : d'Hervilly, le curé, l'église, les pauvres, et un inconnu. Le village au sens strict compte 210 roturiers et 120 forains : le terroir est le même qu'en 1756. Parmi les villageois, 12 n'ont « n'y biens ni fonds », et paient tout de même une petite taille – peut-être des propriétaires indivis, dont la part propre n'est pas calculable –, mais d'autres, moins pauvres, échappent à la taille, sinon à l'impôt ajouté. Les professions ne sont connues qu'en partie. Peut-être, quand le rôle les omet, s'agit-il de vrais paysans, quoique la faiblesse de la majorité des revenus rende douteux l'exercice d'un seul métier. La valeur de ce document fiscal est discutable, mais il rejoint celui de 1756 : sur un faible total de 15 942 livres, le revenu imposable du marquis d'Hervilly représente 46 %. À peu d'exceptions près (le chapitre de Guise, petit propriétaire en 1756, est taxé à présent sur 430 livres), le revenu des forains est inférieur à 50 livres.

À Leschelle, 188 taillables sur 210, soit 89,5 %, ne dépassent pas les 50 livres de revenu, et 50 % les 10 livres, mais les villageois peuvent être aussi propriétaires ailleurs. Quoi qu'il en soit, les 90 professions notées suggèrent l'association avec la propriété du sol du salariat agricole et de l'artisanat. Ces parcelnaires sont manouvriers, valets de charrue, bergers, tisserands, charrons, maçons, couvreurs de paille, maréchaux-ferrants, tonneliers, sabotiers, briquetiers, cordonniers, tourneurs, charpentiers, scieurs de long, mulquiniers, et, pour les femmes chefs de ménage, fileuses. Il y a parmi eux un seul « marchand », et l'un des neuf ou dix gardes-bois du seigneur. Il faudrait joindre encore à ces familles d'activité mixte la masse des non-propriétaires, en majorité journaliers et fileuses, et les nombreux « pauvres » ou mendiants.

Que dire du niveau supérieur de la société villageoise ? Les onze dotés en 1784 de 90 à 300 livres de revenu foncier sont des « laboureurs », peut-être une

8. Arch. dép. Aisne, C 178.

esquisse de bourgeoisie rurale : en 1756 également, on peut suivre sur le dénombrement, en regroupant les parcelles passées à de nouveaux propriétaires, l'arrondissement des biens de quelques-uns. Mais ces coqs de village ont du mal à se hisser au-dessus de la médiocrité générale : parmi les 204 propriétés villageoises, une seule, en 1756, atteint 29 ha, et c'est un indivis familial ; 16 seulement ont plus de 5 ha, et 141, 69,1 % du total, dont la majorité des indivis, sont en dessous de un hectare. La situation n'a guère dû évoluer en 1784, mais le rôle de taille ne note pas les indivis.

Les mémoires adressés à l'intendant, en 1760-1761, rendent la fiscalité responsable d'un grave recul économique. Un laboureur de Thiérache déplore le manque croissant, « depuis vingt ans », de bestiaux, de troupeaux, d'amendements : à Leschelle, Iron, La Vaqueresse, le produit agricole a diminué de moitié ou des deux tiers. Quant au marquis, il met en cause le nombre croissant de trop petits propriétaires et la parcellisation du terroir. Beaucoup de laboureurs, pour vivre, se font voituriers, d'où l'aggravation du déclin. Et celui-ci, ajoute-t-il, se double de l'appauvrissement des propriétaires indépendants, et aussi des locataires de terres, que les documents de 1756 et 1784, par définition, ignorent. Mais qui peut, à Leschelle, offrir des fermes de taille suffisante, sinon le marquis d'Hervilly ? Il est significatif que, de ses quatre fermiers de 1761, qui se partageaient 75 hectares, il n'en reste qu'un après 1782, celui de la Basse-Cour du château avec 89 ha – son cheptel vif et mort fourni par le propriétaire –, et, parallèlement, de multiples locataires parcellaires.

Parmi les avantages qu'offre la propriété noble, il y a encore la ferme des droits seigneuriaux, souvent confiée aux fermiers des terres. Les moulins (Leschelle, Leval, Iron, La Flamengrie) rapportent assez pour justifier un gros loyer, alourdi du loyer supplémentaire d'un an que la pratique du fermage en blé fait disparaître sur les fermes. Enfin, les vingt ou trente salaires versés par le château donnent une sécurité : domestiques, mais surtout gardes des bois et des ventes de bois, qui, avec 300 livres en 1789, atteignent les meilleurs revenus taillables ; et hommes d'affaires, comptable, secrétaire, une minuscule bourgeoisie de capacités.

Conclure de là sur les catégories sociales serait abusif. Car la connaissance quantitative de Leschelle porte sur la propriété du sol, et on ignore si, parmi les professions commerciales et industrielles citées par les registres notariaux, marchands de fil, de tissus, de peaux, de fromages, de vaches, brasseurs, aubergistes, fabricants de bas, il n'y a pas des familles aisées habitant la paroisse, sans y posséder de terres. Il y a à Leschelle un notaire, un médecin, peut-être propriétaires ailleurs. Notons pourtant que, malgré l'existence probable de marchands-fabricants, distributeurs du travail des toiles, ni Leschelle ni les paroisses voisines ne paient le vingtième d'industrie⁹.

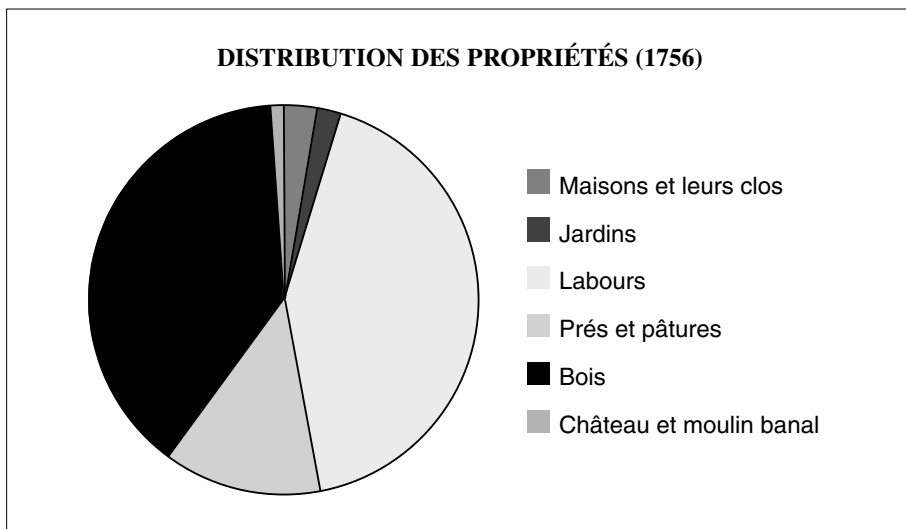
9. *Id.*, C 283 à 306 : états, par élection, des vingtièmes et des sols par livre additionnels. Sur les biens-fonds de Leschelle, l'impôt global diminue de 1762 à 1787, sans doute à cause du recul agricole. Pour les vingtièmes d'industrie (et de commerce), d'autres foyers les paient en 1762, tels Guise, La Capelle, Hirson, Origny. En 1780, déclin ou concentration, Guise reste seul.

On peut tout de même conclure à une société dualiste, et la dualité est aussi relationnelle. Si d'Hervilly possède la quasi-totalité des bois de Leschelle dès 1756, il laisse au village 77,7 % des terres de culture et autant, 77 %, des prés de fauche et pâtures non fauchées. À une certaine spécialisation de la propriété noble correspond surtout la nécessité vitale des labours, pour une agriculture vivrière qui privilégie les céréales dans un pays de climat humide et de sols argileux. Les prés représentent, en 1756, environ le tiers des labours, mais ils se cantonnent dans les fonds impropres aux cultures. Les petits exploitants donnent évidemment priorité à l'alimentation humaine, mais si, en 1761, le blé est prépondérant, les céréales secondaires, seigle, avoine, orge, pamelle ou orge de printemps, épeautre, le dépassent en quantités produites. Les fourrages et les légumes sont rustiques : « bizaille », sorte de pois chiche à grosse peau, « dravière », mélange d'avoine et de légumineuses, « favelottes » ou féverolles, très peu de pois et de lentilles. À cette agriculture peu évoluée, le grand propriétaire doit aide et exemples. Dans son mémoire à l'intendant, il dit pratiquer le drainage, le marnage, le chaulage, des assolements temporaires sur les prés, avoir introduit le trèfle et la luzerne et distribué des semences. La Société d'agriculture, elle, espère beaucoup d'un nouvel engrais, les « cendres noires » ou cendres pyriteuses.

Ce goût expérimental ne traduit pas seulement la mode agronomique des Lumières. La responsabilité économique du seul grand propriétaire est engagée par l'insuffisance globale des cultures. Mais ce ne sont pas les labours du marquis qui les réduisent, puisqu'ils sont affermés. Ce sont ses bois, qui occupent près de 40 % du terroir, et de bonnes terres à blé. Voici la distribution de 1756, toutes propriétés confondues¹⁰ :

	ha.	a.	c.	%
Maisons et leurs clos	23	81	3	2,9
Jardins	15	73	19	1,9
Labours	340	65	84	41,9
Prés et pâtures	107	10	35	13,1
Bois	316	5	81	38,8
Château et moulin banal	9	42	24	1,1
Total	812	78	46	99,7

10. Une distribution proche, sous la Révolution, de celle des cantons du nord du district de Vervins, et en particulier du canton du Nouvion : Denise Depernet, « Le district de Vervins (1792-1793), problème de subsistances », *Mémoires de la Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne*, t. XXII, 1977, p. 141-164.



Il y a, certes, rivalité économique entre les deux types de propriétés, d'autant que d'Hervilly, planteur passionné, convertit en bois ses achats de parcelles. Mais il y a aussi solidarité. Les bois créent des activités : bûcheronnage, sciage, saboterie, boissellerie. Ils donnent aux journaliers le seul moyen de ne pas chômer l'hiver, et l'inquiétude est commune lorsque la boue des chemins empêche les marchands d'emporter les troncs vendus. La distribution constante des charités comporte, avec le blé, du bois de chauffage. Dès la Révolution, sans doute, l'emporte l'aspect conflictuel des relations, avec dix ans de ravages des forêts, fléau national. Le bouillonnement révolutionnaire explose alors dans toute la généralité de Soissons, mais aucune région n'est aussi pauvre et aussi révoltée que la Thiérache. À Leschelle, le dualisme de la propriété et de la société charge les d'Hervilly d'une responsabilité qui déborde largement la philanthropie institutionnalisée de leurs fondations, écoles gratuites et rentes de charité. Cependant la protection qu'ils assument témoigne aussi d'un sentiment d'insécurité qui les oblige à bien connaître la société villageoise. Par ailleurs, le grand domaine fournit des outils économiques à partir desquels pourra s'esquisser, de la Révolution à la Restauration, avec le soutien des activités marchandes, l'ascension sociale de quelques-uns, associée au désir d'émancipation politique.

Expansion et concentration relative en Thiérache : le bon choix

Le marquis d'Hervilly se défait à regret de ses domaines dispersés, mais par achats, ventes, échanges, il grossit surtout ses biens de Thiérache, doublés depuis le milieu du XVIII^e siècle, en privilégiant les bois comme mode d'exploitation : en 1782, sur 1 120 ha, son domaine de Thiérache offre déjà 692 ha de bois. Le produit des bois montre une croissance remarquable, et surtout celui des bois

de Leschelle, parfaitement entretenus : de 70,3 % du revenu leschellois en 1755 à 77,4 % en 1782. Pour les labours, les fermages se stabilisent à un niveau modéré, mais, payés de plus en plus en blé, ils profitent de la hausse de ses prix. Séparés des fermages globaux, les prés et pâtures sont loués en argent, sans doute à une paysannerie moyenne, les pauvres ne pouvant que mener leurs bêtes sur la vaine pâture, les chemins, les fossés. Au moment de la Révolution néanmoins, l'appauvrissement multiplie sur les prés du marquis, de plus en plus affermés, les petits locataires. Il y a même, en 1792, un fermage collectif, « les habitants d'Ohly ». La démultiplication des fermages amortit et fortifie à la fois la hausse de leur revenu. Augmentent aussi les loyers et les charges des meuniers, avec la compensation de baux plus longs. S'y ajoute enfin la croissance des droits seigneuriaux, grâce à une perception plus directe, et parce que les censives, surtout versées en nature, augmentent avec les prix du blé, de l'avoine, des chapons – jusqu'à l'effondrement de 1792.

La Thiérache donc, d'économie céréalière mal adaptée à ses sols et à son climat, et en pleine décadence agricole, offre à la rente foncière un courant ascensionnel plus rapide que, par exemple, sur les anciens domaines d'Hervilly du Marlois et du Santerre, où de gros fermiers résistaient à la hausse des loyers. Elle est capable, en offrant un marché au bois et au blé des fermages, de créer, une pression concurrentielle propice à l'essor du revenu : on peut s'y enrichir sur la pauvreté. Mais aussi, la paysannerie s'y inscrit dans un cadre ouvert, semi-industrialisé, et notre lacune principale est de ne pouvoir mesurer la part des richesses non agricoles qui va aux propriétaires en tant que fournisseurs de terres, de travail, de nourriture.

L'œuvre et le témoignage de la comtesse d'Hervilly

Quand en 1799, avec ses filles Julienne et Thaïs, la comtesse d'Hervilly rejoint son beau-père à Leschelle, la situation est navrante : les bois à l'abandon, les fermages mal payés, les jardins saccagés, le château démeublé, ses tableaux brûlés dans une fête nationale, des réquisitions faites pour l'hôpital militaire de Guise, les archives emportées à Vervins. « Ce beau et superbe château, écrit-elle, est tout dégradé, les murs, les revêtements des fossés, les jalousies, tout tombe, tout annonce la ruine. On nous a logées dans les entresols de mon appartement, la poussière des Autrichiens y était encore. » Un général français a aussi occupé le château : « Vins, meubles, bibliothèque, tout a passé par ses mains et y est resté. »

Fin 1799, par bail sous seing privé, Mme d'Hervilly devient « fermière générale », gestionnaire des biens subsistants : Aisne (le groupe thiérachien et Dury) et Ardennes (le bois de « la Loge Rosette »). Ses filles, héritières de leur grand-père, lui renouvelleront cette délégation en 1813 et resteront en indivis jusqu'à sa mort. Elle hérite d'un énorme passif, puis, après la mort du marquis en 1803, s'ajouteront les revendications égalitaires des neveux et nièces de son mari, et ses propres problèmes, financiers, juridiques, politiques : ayant racheté, à

Balleroy-en-Calvados, les biens de son père guillotiné, elle les partage, en en assumant le passif, avec son frère et sa sœur, ex-émigrés. Ce qui lui vaut la haine et les procès de son frère, fort de son ancien droit masculin.

On ne peut s'attarder sur les angoisses, les espoirs, les efforts que montrent, au cours des trente ans de sa gestion, les 3 000 lettres de cette personnalité remarquable, pieuse et tolérante, lucide et généreuse, courageuse et pleine d'humour. Elle nous intéresse ici, d'abord, par ses allusions à la conjoncture.

La disette de 1802-1803 mutiplie les arriérés de fermages et ranime la violence (le moulin de Leschelle est incendié), mais rend, heureusement pour elle, le blé momentanément fort cher. Puis son prix perd de son intérêt devant celui des bois, en hausse rapide et qui fait dépasser à la rente foncière son niveau des années 1780. Optimiste, Mme d'Hervilly reprend les achats parcellaires du marquis, restaure le château, le parc, les fermes, les moulins, et s'attache sensiblement au pays.

Mais en 1810, l'accord avec les cohéritiers de ses filles est coûteux, et la mise en vente de quelques biens un échec, les amateurs craignant les hypothèques générales. Puis vient la période tragique, avec la crise alimentaire de 1811-1812 et la guerre qui rend l'argent cher, quand il lui faut toujours recourir à des emprunts à court terme. Mais la guerre, c'est aussi l'invasion. Mme d'Hervilly décrit l'occupation de Leschelle, prussienne et russe, en 1815, un récit à la fois indigné et ironique : le désordre des armées alliées, leurs états-majors alourdis de femmes, enfants, médecins, domestiques, qu'elle doit nourrir et loger, et un faux commandant qui prétend la protéger et devient son « vampire » ; les énormes contributions en nature et, à défaut, en argent, exigées de Leschelle, donc d'elle-même, car le maire, un coq de village enrichi, lui est hostile, et le sous-préfet soumis à l'occupant. Elle doit réparer et remeubler le château, aider ses fermiers et les pauvres, plus pauvres que jamais, quand gelées et pluies rendent terrible la crise agricole de 1816-1817, et qu'elle désespère de pouvoir nourrir « tant d'affamés ». En 1816, la Restauration, loin d'être favorable à la veuve du commandant de Quiberon, lui impose un gros supplément pour Dury, racheté par son beau-père à un prix modique. La sortie du tunnel ne se fera que par le sacrifice d'une part de ses biens de Balleroy, puis grâce à la loi de 1825 indemnisant les émigrés. Après sa mort, le domaine thiérachien, réduit mais consolidé, est partagé, en 1831, entre ses filles, les comtesses Julienne de Caffarelli et Thaïs d'Hervilly-Canisy, la première recevant, avec Dury et le bois ardennais, le château et le cœur du patrimoine.

Une question importante concerne l'évolution herbagère de cette part de la Thiérache, donc aussi celle des structures sociales. Mme de Caffarelli fait de sa mère, par ses origines normandes, un précurseur de la conversion à l'élevage. Or il est trop tôt pour la Thiérache, qui reste céréalière : seule la réserve du château n'a que des prés et des pâtures, mais c'était déjà le cas en 1782. Pourtant, si l'inventaire de 1831 ne montre sur le domaine que stabilité herbagère depuis l'an VII, il précise que les prés du château, entourés de haies vives ou de saules, chênes et merisiers, sont « plantés de jeunes pommiers » et d'autres arbres fruitiers. Ce sont ces « prairies closes » à la normande dont parle Mme de Caffarelli,

et dont les fruits, essentiels à l'autoconsommation, rapportent aussi à la vente à la fin de la Restauration.

Sans doute y a-t-il eu concurrence entre les bois et les prés. Sur l'ensemble des biens d'Hervilly, 1 000 ha de bois représentaient les deux tiers des surfaces au début de la Révolution. Ils en dépassent les trois quarts en 1831, avec 1 193 ha sur 1 554, pour 288 de labours et 62 d'herbages.

En effet, la forte hausse des valeurs foncières a profité surtout aux bois, et les plus favorisés sont, comme toujours, les bois de Leschelle : ils valent maintenant le double des terres de culture et d'élevage, même si, de ce fait, le rapport revenu/capital est réduit. À Leschelle pourtant, et seulement à Leschelle, les 41 ha de la Basse-Cour, ferme mixte, et surtout la réserve du château, grâce à leurs plantations, donnent aux herbages 2 018 fcs de capital, contre 987 pour les labours. Il y a là un stimulant à l'évolution, mais qui ne peut changer rapidement les habitudes paysannes.

L'évolution de l'héritage foncier entre 1831 et 1879 : option herbagère, problèmes d'une phase de transition, exploitation semi-directe

Mme de Caffarelli achève le repli sur la Thiérache, en vendant Dury et le bois ardennais. Elle accroît parallèlement son lot thiérachien, et par sa politique d'achats, d'échanges, de remembrements, conjugue le choix forestier, soutenu par son mari, et la conversion délibérée des terres de culture en pâtures. Dans l'inventaire de sa succession en 1855, la proportion des terres d'élevage, sur Leschelle, s'inversera exactement : un quart de prés et pâtures en 1831, trois quarts en 1855. À La Vaqueresse, en revanche, et sur les mêmes types de sols, la propriété demeure à prédominance agricole, peut-être en raison d'un progrès plus rapide des rendements du blé, ou d'une plus forte pression démographique et alimentaire : selon la monographie communale de 1884, la population y croît en effet jusqu'à 1846. Mais même ensuite, l'économie y reste mixte¹¹.

Assurément, les regroupements et remembrements, créant de grandes pièces, facilitent le pâturage de vastes troupeaux et aident à la montée des prix sur les terres en herbe. Mais la règle souffre des exceptions, et surtout, il y a distorsion entre la montée du revenu et la valeur vénale des biens. Ainsi, un inventaire des fermes, assez pessimiste, influencé probablement par la crise de 1828-1830, n'évalue en 1831 le rendement du capital qu'à 3 %. Comme en 1789, le loyer des labours, toujours payé en blé et pour une faible part, en paille, varie avec les prix. Mais en 1831, il est à peu près égal (4,32 jallois, 2,35 hectolitres à l'hectare) au barême de 1782. On peut supposer pourtant, depuis l'Ancien Régime, un certain progrès de l'agriculture locale – marnage, chaulage, recul des jachères –, conforme à l'évolution nationale, mais dont les propriétaires ne prennent pas leur part. Loués en argent, les prés et pâtures de Leschelle rapportent

11. Arch. dép. Aisne, monographies communales, 1884-1888 : La Vaqueresse.

même moins qu'en 1789. Dans cette phase de transition, l'inertie relative des fermages (des baux de 9, 12, 18 ans), le caractère à peine complémentaire de l'élevage dans l'économie paysanne, freinent la valorisation, et illustrent le décalage entre un revenu peu mobile et un capital en ascension certaine quoique variable : à Leschelle, le revenu des labours et des prés affermés est égal, alors que la valeur moyenne des seconds est déjà plus du double de celle des premiers ; à La Vaqueresse, prés et pâtures rapportent davantage, pour un capital encore très inférieur.

En 1831, après le départ d'un fermier insolvable, la Basse-Cour est relouée, normalement pour 18 ans. Son revenu devrait augmenter, grâce à la hausse temporaire du blé de 1835 à 1847¹². Mais on ne peut rien conclure des prix, locaux ou nationaux : en 1855, il n'y a plus, depuis 1848 sans doute, de ferme de la Basse-Cour, et les deux fermes de La Vaqueresse ont disparu aussi. Le fractionnement des locations, la multiplication des petits preneurs (une quarantaine en 1855, pour 12 en 1831), répètent l'évolution des années 1780. Certes, de 1831 à 1855, la rente foncière s'élève, au moins à partir de 1845, grâce, peut-être, au maintien relatif des prix du bétail en face de l'irrégularité de ceux du blé. Mais la croissance est d'abord inégale, freinée dans ses valeurs nominales et surtout son montant réel par les crises cycliques. On ne sait rien de la dure période 1847-1851, mais elle doit ressembler à celle de 1830-1835, quand les propriétaires se heurtent à l'insolvabilité typique de l'agriculture céréalière. La conversion à l'élevage devrait s'en accélérer, d'autant que, après l'ancienne rigidité des unités préconstituées, en 1855 la quarantaine de locataires, souvent associés, louent séparément maisons et terres, dans une extrême dispersion. Mais l'embogement, fait dans la région aux frais des preneurs, n'est pas sans douleur. Quant aux moulins, leurs faillites soulignent le recul du blé.

En 1855 pourtant, la période de prospérité a commencé, mais on en ignore localement la date et les causes¹³. En outre, la croissance du revenu porte à présent sur les labours. Ou bien elle reflète automatiquement le relèvement des prix du blé après 1851, accentué par les mauvaises récoltes qui, en 1853-1854, frappent durement l'arrondissement de Vervins. Ou bien, des baux plus brefs ou plus souples ont permis de réévaluer les fermages, mais, en 1855, les revenus ne sont connus qu'en argent, non en quantités de blé. En tout cas, la hausse reste d'abord en partie nominale, car il y a en 1854 trois ans d'arriérés de paiement. Et au début du Second Empire, la rente foncière perd à nouveau du terrain derrière la plus-value du capital.

12. Georges Duby et A. Wallon, *Histoire de la France rurale*, Paris, Seuil, 1976, t. III, p. 113-115 : la phase de baisse de la Restauration prolongée jusqu'au prix minimum de 1834-1835 ; la remontée, culminant lors de la pénurie de 1847 puis l'effondrement de 1851 ; de 1817 à 1851, une chute moyenne de 40,1 %.

13. Dans le Pas-de-Calais par exemple, la rente foncière s'élève dès 1844. Mais l'argument souvent invoqué des effets bénéfiques de la betterave ne vaut pas pour l'arrondissement de Vervins, qui ne la cultive que sur 1 215 ha en 1865, pour 25 390 dans l'ensemble de l'Aisne, selon l'*Enquête agricole* de 1867.

L'état de la succession, en 1855, montre la croissance, depuis 1831, du faire-valoir direct, et c'est seulement sur les 16 ha de prés et pâtures non affermés que le revenu dépasse les 3 % du capital. Ajoutons que, affermés ou non, on a joint aux surfaces en herbe les « vergers », qui sont les meilleures des pâtures plantées, grâce à la qualité des arbres fruitiers.

Dans le partage de 1855 avec ses sœurs, le lot de l'héritier du nom est immobilier : la propriété du château, des terres et des bois de Leschelle reste le fondement de la position sociale des Caffarelli, de leurs obligations charitables et scolaires en même temps que de l'exercice de la notabilité, nationale, départementale, municipale. Autre intérêt : la part d'Eugène de Caffarelli ne comprend *aucune* terre de culture. Jusqu'au partage de 1879 entre ses propres héritiers, la croissance du capital se perpétue, mais la montée du revenu témoigne davantage de la période faste, grâce surtout aux fermages qui rejoignent à présent les profits du faire-valoir direct ; et à des baux tardifs, en majorité postérieurs à 1873, plaçant donc la croissance terminale dans la dernière décennie de « l'âge d'or », et la stabilisant jusqu'à la grande crise générale des années 1880. Mais ensuite, on ne sait plus rien...

De 1855 à 1878, la correspondance de deux régisseurs successifs assure une continuité à la connaissance. Le premier, notable communal, chargé, par un propriétaire à demi-parisien, de toute la gestion et des charités, organise le travail des journaliers et les occupe au maximum. Ses commentaires soulignent l'importance financière et psychologique prise par les dix hectares de la réserve, exploités avec l'ex-ferme de la Basse-Cour. Certes, il peut paraître abusif de considérer comme unité indépendante cette faible partie du domaine, où le travail de domestiques et d'ouvriers, passant des pâtures aux jardins, au parc, aux bois, est dirigé par d'autres salariés. Mais son autonomie relative au sein de la rente foncière – elle fournit l'autoconsommation du château, ses propres frais, ses impôts, dégage des bénéfices de ses ventes –, en fait une petite exploitation très viable. Sa vocation herbagère s'associe maintenant à des cultures complémentaires, par une location sur les labours passés à l'une des sœurs du comte Eugène, renforçant ainsi sa spécificité au sein du domaine et menant à la comparer aux modes locaux de mise en valeur. Comparaison qui ne peut s'appuyer que sur la monographie communale de 1884¹⁴, en la nuanciant : l'exigence d'autosuffisance et de rendement, le contrôle permanent, même de loin, du propriétaire sur la gestion, font du château une exploitation domestico-ouvrière, d'esprit économe à la façon villageoise, mais aristocratiquement généreuse par l'emploi volontairement continu des journaliers et le partage des surplus en nature avec les pauvres. Faute du travail familial non rémunéré qui caractérise la ferme paysanne, et en raison des luxes nécessaires (les chevaux de selle par exemple), les charges sont lourdes, mais elles sont compensées par la minutie et l'intensivité des travaux, la qualité des pâtures plantées, l'emploi des engrais, la multiplicité des produits. Les journaliers, en période creuse, sont occupés aux plantations, au fagotage, au

14. Arch. dép. Aisne, monographies communales : Leschelle.

curage des fossés, à l'entretien des chemins, du parc, des murs, des ponts, voire du presbytère et de l'école : le travail est devenu le principal investissement. La ferme du château incarne ainsi une nouvelle forme de paternalisme, en même temps qu'un exemple pour l'herbager ordinaire qui, selon la monographie, produit de l'herbe et du foin, peu de carottes et de betteraves, et doit acheter paille et fourrages.

On doit reconnaître, par ailleurs, dans le type économique de la Basse-Cour un aboutissement, non une révolution, un choix herbager commencé avant 1855. Mais, pour juger de son antériorité régionale, il faut comparer l'évolution à celle de son cadre géographique, et embrasser une perspective quasi séculaire. Car la Thiérache manque d'une chronologie et surtout d'une cartographie de l'emboçagement. Le seul moyen d'approche, la revue des études du début du XIX^e siècle et d'autres plus récentes, montre des contradictions sur les formes et les étapes de l'évolution. Si la concordance s'affirme davantage à partir du Second Empire et surtout de 1880, quand le mouvement est devenu spectaculaire, les auteurs s'opposent encore sur le vocabulaire employé pour les surfaces en herbe. À Leschelle, le cadastre de 1838-1843 est précieux mais précoce. Il faut attendre 1884, et même l'enquête de 1892 pour vérifier la nouvelle distribution des modes d'exploitation, mais l'accord n'y est pas total avec la monographie de 1884.

La Thiérache : des évolutions successives

Leschelle: un achèvement tardif

L'*Enquête agricole* départementale de 1867 constate la croissance, « depuis trente ans », des prairies naturelles et artificielles, mais l'arrondissement de Vervins ne leur donne encore que 30 % de sa surface. Catrin parle en 1871 des grands progrès accomplis par le canton du Nouvion « depuis 70 ans »¹⁵, mais en 1875, au comice agricole, le duc d'Aumale, grand propriétaire en Thiérache, ne les date que de « 27 ans ».

En 1792, selon D. Depernet, dans les cantons du nord comme celui du Nouvion, les problèmes de subsistances réduisaient la proportion labours-herbages à trois quarts/un quart, ou deux tiers/un tiers, sur les 50 % non forestiers du terroir. En 1802, le préfet Dauchy donne encore à l'arrondissement 72,75 % de labours et 5,12 % de prés – en dix ans, la pression démographique y a-t-elle étendu les cultures ? –, tout en soulignant l'abondance des vaches laitières... En 1824 au contraire, la statistique de Brayer généralise la conversion des terres en pâtures closes, fumées et plantées de pommiers, pour la

15. *Enquête agricole*, Aisne, Pas-de-Calais, Nord, Imprimerie impériale, 1867, p. 38 ; L.-H. Catrin, *Études historiques et statistiques sur Le Nouvion-en-Thiérache, son canton et les communes limitrophes*, Vervins, Le Nouvion, 1870-1871, p. 43.

démonstration préfectorale, trop optimiste, d'une récente prospérité¹⁶. Mme d'Hervilly n'eût pas été d'accord.

Sous la monarchie de Juillet, la Thiérache valorise ses herbages par un élevage d'ovins à laine fine et l'engraissement de bœufs maigres. Mais le comice agricole de l'arrondissement, fondé en 1842, s'intéresse d'abord à l'amélioration de la race chevaline et au drainage d'un sol « ingrat, argileux et compact »¹⁷. En 1858, une *Statistique agricole* du secrétaire du comice de Saint-Quentin, Gomart, note pour la Thiérache l'engraissement des bœufs et des porcs, et la forte production de fourrages des cantons du nord¹⁸. Généralisation, encore. L'antériorité de l'élevage à viande sur la spécialisation laitière est certaine, mais en faire une quasi-exclusivité est excessif : ce serait trop privilégier les souvenirs d'enfance d'Ernest Lavis, qui a vu, entre 1848 et 1852, passer au Nouvion les bœufs maigres de Franche-Comté, puis les bouchers du Nord venus les acheter, et qui fait des engraisseurs du pays des hommes aisés, à demi-oisifs. Or, cet élevage extensif, à l'aise dans ses pâtures, cette bourgeoisie qu'il enrichit, n'ont rien de commun avec le Leschelle du recensement contemporain de 1851. Lavis lui-même nuance le tableau : Leschelle, ce pourrait être le village de sa mère, Oisy, avec ses pauvres tentés par la délinquance, ses métiers doubles ou triples, son émigration saisonnière, la parcellisation du finage¹⁹. On a peine à croire à la rapidité de la conversion herbagère, quand une communauté rurale conjugue l'exigence vivrière et le manque de moyens des exploitants.

Enthousiaste de la betterave, l'*Enquête agricole* de 1867 ne généralise nullement, d'ailleurs, le progrès aux arrondissements « arriérés » de l'Aisne, Vervins et Château-Thierry. Le premier reste céréalière, quoique les fourrages s'y développent. Ses prairies naturelles sont très riches, mais ne couvrent qu'un quart des surfaces, consacré à un élevage bovin mixte, viande et lait, et à un élevage ovin en recul – disparu déjà en 1855 chez les Caffarelli.

Quant à Leschelle... En 1871, dit Catrin, c'est l'une des cinq dernières communes du canton à produire encore des céréales. En 1884, malgré un emboisement accéléré, il reste encore, selon la monographie, 250 ha de labours sur les 550 du cadastre de 1838-1843. En 1871, les pâtures du canton ne sont généralement pas fauchées et ne donnent pas de regain : ce ne sont donc pas des « pâtures » au sens précis du mot, mais des prairies naturelles laissées en l'état au bétail, telles que l'instituteur de 1884 n'en relève plus que 7 ha à Leschelle, pour s'indigner de leur abandon, ces communaux de Leval n'étant ni engraisés ni fauchés suffisamment. En revanche et parallèlement, la monographie crée un

16. D. Depernet, art. cit., p. 144-147 ; Dauchy, *Statistique du département de l'Aisne*, an XI, p. 14 et 25 ; J.-B. L. Brayer, *Statistique du département de l'Aisne*, Laon, Imprimerie d'e Melleville, 1824-1825, p. 103.

17. Arch. dép. Aisne, procès-verbaux du conseil général, rapports annuels sur les comices agricoles, par exemple en 1855.

18. « Statistique agricole sommaire du département de l'Aisne », Recueil publié par la Société académique de Saint-Quentin, 1850-1864.

19. Ernest Lavis, *Souvenirs*, Paris, Calmann-Lévy, 1912, p. 62-67.

stéréotype trop général de l'herbager éclairé qui draîne, irrigue, engraisse ses terres, les remembre à l'amiable, élève des vaches laitières de qualité.

Ensuite, on n'a plus guère que la réponse leschelloise à l'enquête statistique de 1892²⁰ : maintien des céréales sur 5,3 % seulement de la surface utile ; faiblesse des plantes fourragères (2,6 %) ; prédominance des herbages, pour 862 ha et 59, % de la surface « cultivée », et qui donnent maintenant à la commune une spécialisation fromagère. Parmi les terres couchées en herbe, se distinguent à nouveau, des 766 hectares de pâtures, plantées ou non, 96 ha de ces prairies naturelles dont la monographie affirmait la quasi-disparition. Ce sont les anciens prés des fonds humides, mais la distinction est subtile car ils sont à la fois fauchés et pâturés.

Le domaine et Leschelle, des cultures aux pâtures ?

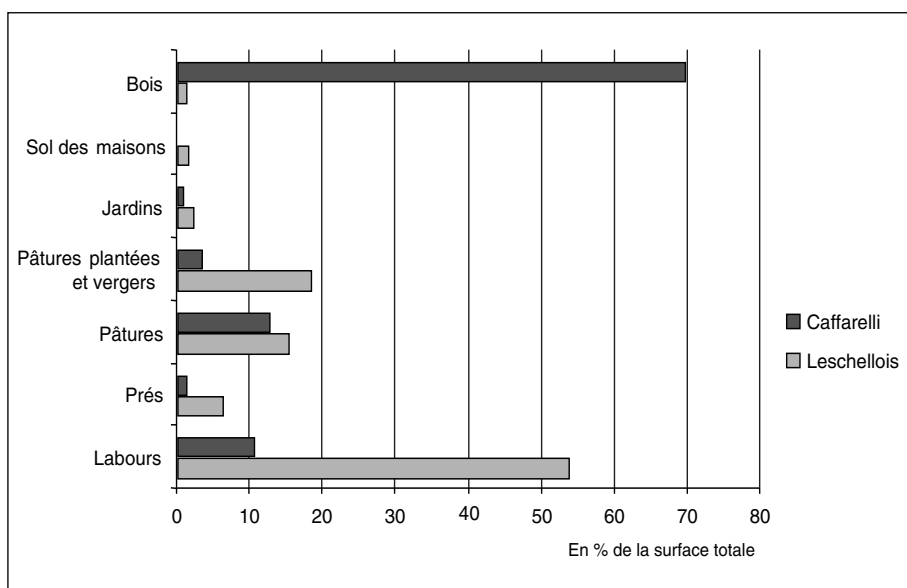
Dans les années 1880, le décalage entre le type de la ferme du château et celui des exploitations paysannes s'est donc progressivement comblé. Il reste à envisager l'autre extrémité de l'évolution : le grand départ de la conversion herbagère, constaté, en 1855, comme option de Mme de Caffarelli sur ses terres de Leschelle, et de Leschelle presque uniquement. Initiative isolée ou initiation locale ? Sur la question de l'influence, la réponse est hypothétique. Mais il y a un moyen, un seul, d'apprécier la valeur d'anticipation du mouvement : le cadastre de 1838-1843²¹.

1838-1843										
DISTRIBUTION DU FINAGE PAR MODES D'EXPLOITATION										
<i>Surfaces en hectares, pourcentage du total, nombre de parcelles</i>										
	Leschellois					Caffarelli				
	ha	a	c	%	Parcelles	ha	a	c	%	Parcelles
Labours	328	60	40	53,8	736	40	48	30	10,6	13
Près	39	77	10	6,5	168	5	30	10	1,39	10
Pâtures	94	65	85	15,5	243	48	92	40	12,9	20
Pâtures plantées et vergers	113	0	18,5	18,5	305	13	43	10	3,53	17
Jardins	14	27	45	2,33	288	3	61	90	0,95	13
Sol des maisons	10	8	60	1,65	292	0	60	55	0,15	9
Bois	9	9	70	1,48	62	265	56	50	69,9	22
Total	609	49	90	99,70	2094	377	92	85	99,4	104

20. (18) L.-H. Catrin, *op. cit.*, p. 42, 47, 80-88 ; Arch. dép. Aisne, arch. com. Leschelle, F 2 : statistiques agricoles ; *id.* monographie de 1884, enquête de 1892.

21. Arch. com. de Leschelle.

Sur le tableau ci-contre, on a mis à part les habitations du village et des hameaux, pour leur importance dans la micro-propriété leschelloise. On a associé à nouveau pâtures plantées et vergers comme réalité populaire indiscutable, mais ici, selon la suite topographique de l'état des sections et ses appellations interchangeables : ce sont en majorité les clos ou « héritages » des maisons, cours herbeuses plantées d'arbres fruitiers, intercalées dans la structure lâche d'un habitat à la fois groupé et disjoint. On a omis les propriétés foraines, seulement complémentaires et dominées par les labours, ainsi que deux oseraies, une pépinière, quelques bâtiments agricoles ou industriels, et les 175 ha de bois hérités en 1831 par Thais d'Hervilly.



Sur le domaine, les labours, affermés, subsistent, mais le petit nombre des parcelles contraste avec le morcellement des propriétés paysannes, éparpillées de plus sur toutes les sections : une moyenne de 3,42 ha chez les Caffarelli, de 0,29 chez les Leschellois. Dans leur cas, elle est évidemment amenuisée par le grand nombre de jardins et d'habitations, encore que la chaumière locale, sorte de « maison-bloc », abrite sous son toit granges, ateliers, cabarets et boutiques, et occupe parfois plus d'espace que son jardin, voire qu'une de ses parcelles de labours, de pâtures et surtout de prés, les plus divisés. D'autre part, la première caractéristique de la distribution du domaine est l'écrasement des autres modes d'exploitation par la prépondérance de ses 70 % de bois, 230 ha en quatre grandes pièces, plus 18 bosquets comparables à ceux des villageois. Si on soustrait du calcul la totalité des bois, les pourcentages deviennent plus parlants : sur le domaine, 35,33 % de labours, 4,62 % de prés, 42,7 % de pâtures, 11,72 % de pâtures plantées et de vergers ; chez les habitants, respectivement, 54,57 %, 6,6 %, 15,72 %, et 18,76 % avec les « héritages ».

La moitié des 296 propriétaires du village a moins d'un demi-hectare, mais ces 149 chefs de ménage occupent 391 parcelles, 18,71 % du parcellaire pour 3,57 % de la surface. Ils possèdent le quart des habitations, la moitié des jardins, et avec 5,80 % des vergers, presque autant de ces petits clos domestiques que de jardins.

Les terres de culture ne les intéressent guère, faute de matériel agricole, ni les prés, faute d'un élevage suffisant. Ils ne réunissent à eux tous que neuf minuscules parcelles de labours, sans doute cultivées à la bêche ou retournées par un cultivateur. Leur économie est alimentaire, en complément d'un autre métier. Journaliers, artisans, petits marchands, cabaretiers, ce ne sont pas des « herbagers ».

De 0,50 à 0,99 et de 1 à 1,99 ha, soit 28 puis 33 propriétaires, on voit successivement, en part du finage, sextupler puis encore tripler les labours, et les prés doubler deux fois. La croissance des pâtures est moins nette, et maisons et jardins réduisent fortement leur surface par rapport à la première classe. Mais, sur les 59 pâtures plantées de ces classes, cinq seulement ne sont pas jointes à une maison, ce qui montre encore la faiblesse relative des vraies pâtures plantées de plaine, issues de la conversion des labours, en face des vergers d'agglomération. Il s'agit toujours de micro-propriété, et des mêmes milieux populaires aux métiers mixtes.

Les classes suivantes, de 2 à 4,99 et de 5 à 9,99 ha, soit 51 et 23 propriétaires, marquent un équilibre et une transition. Labours, prés, pâtures y sont, en pourcentage du total, proches du quart, comme l'est la propriété globale de chaque classe sur les biens des Leschellois. Dans ce mode dominant, s'amorce de l'une à l'autre de ces classes la prépondérance des labours, laquelle s'affirmera davantage dans les classes les plus élevées. On aborde ici, théoriquement, la petite et moyenne exploitation agricole. En fait, il y a peu de vrais cultivateurs, la terre n'étant encore qu'un complément à d'autres activités, et les probabilités d'affermage croissant avec sa dimension. Parmi les propriétaires, artisans ou commerçants aisés, on compte aussi un filateur, un arpenteur, un briquetier, le maître de poste, plusieurs notables de Leschelle, parfois héritiers ou acheteurs de terres.

Ce n'est qu'avec les dix puis les deux propriétaires des classes les plus élevées qu'on pensait trouver le type le plus pur de l'agriculture locale. En fait, de 10 à 19,9 ha, le prestige de la terre est tel que les huit noms connus se distribuent encore entre deux types, quatre cultivateurs et l'élite du commerce et de la petite industrie. Ce second groupe, plus éclairé, plus aisé, est parfois tenté par les vraies pâtures plantées. Mais globalement, les 64 % de labours de cette classe montrent la réticence à l'embocagement, et surtout chez les cultivateurs. Réalité plus nette encore avec les deux seuls gros fermiers : 22 et 26 ha, 8 % et 7 % de labours. Sur un terroir parcellisé à l'infini, dominé par la masse des bois, les besoins alimentaires de la population s'imposent toujours à l'économie villageoise. Et les possessions des Leschellois sur les cadastres voisins sont comparable : seul un enrichi, commerçant et spéculateur foncier, a acheté des herbages à Esquehéries.

Les pauvres de Leschelle. La pratique d'une « inflexible responsabilité »

Il reste un résidu invisible au cadastre : le groupe de ceux qui n'ont rien. Or, en 1840, un document, en quelque sorte qualitatif, nous renseigne sur ce groupe composé de 80 familles environ, sur 1 224 habitants : il s'agit du récit du Dr Trélat, un ami des Caffarelli, aliéniste parisien, philanthrope, républicain, récit dans lequel il retrace son action de bénévolat médical à Leschelle : *Deux mois en Picardie*, publié la même année par la *Revue du Progrès*. Il y découvre l'amour des pauvres pour le souvenir de la comtesse d'Hervilly, morte depuis dix ans, y décrit son exemple suivi par ses enfants, lui donne une notoriété qui l'eût fort étonnée.

Depuis le temps de Mme d'Hervilly, une population aussi dense comporte toujours une masse de besogneux de classement difficile, aux métiers mixtes ou successifs, voués au travail précoce, au chômage partiel, à l'exode annuel, à pied vers le sud, pour faire la moisson « en France ». Parmi les assistés du château, il y a en outre des familles qui ont une maison, un peu de terre, et que frappent le chômage, la maladie, les mauvaises récoltes. Vulnérable, un quart, un tiers de la population, mais vulnérable aussi cette agglomération de petits métiers, soumis souvent au capital marchand.

La survie du village, en effet, comme le disait déjà le marquis d'Hervilly, tient à son ouverture sur l'extérieur : roulage et commerce des grains, des toiles, des fils, vers la Belgique ou Paris; distribution des travaux textiles par des marchands-fabricants, émigration temporaire – et contrebande traditionnelle. Il s'y ajoute le placement dans les familles, pour une somme modique mais bienvenue, des enfants des hospices de Paris.

Or cette population, déjà frappée en 1840, dit Trélat, par la concurrence industrielle, habituée aux échanges avec l'extérieur (les Leschellois parlent à peu près le français), ne connaît pas encore d'exode définitif. Sans doute faut-il voir à cette stabilité des causes économiques et psychologiques mêlées : la forte solidarité communautaire, le travail fourni par les bois, le soutien social du château.

Entre celui-ci et le village, il y a toujours eu connaissance et familiarité. Mais ni Mme d'Hervilly ni sa fille aînée ne pensent à décrire l'inconfort, l'insalubrité, la malnutrition, la misère physiologique qui marquent la vie des pauvres. Trélat au contraire en est horrifié. En lui, le républicain idéaliste, heureux du « commerce intime » avec le peuple et ses vertus, découvre à Leschelle un monde authentique, fraternel, égalitaire. « *Mais les couleurs où je plonge mon pinceau sont trempées de larmes...* ». Le médecin souffre en effet, et veut offrir « un document sérieux » au moment où l'on tente de réduire les maux sociaux – ce sera, en 1841, la première loi sur le travail des enfants. Il montre les chaumières basses précédées d'un épais lit de fumier, les grabats fourrés de linge sale, le sol de terre battue où pourrissent les légumes, la cohabitation avec les animaux, la promiscuité des sexes. La grossièreté pourtant n'est qu'ignorance, et ses conseils d'hygiène sont reçus avec joie. Il voit des nourrices affamer les enfants des hospices, mais ceux-ci sont souvent aimés et adoptés. L'indigence n'est pas méprisée à Leschelle, où on honore les vieux travailleurs sans ressources. Les mendiants

trouvent dans les plus pauvres maisons une jatte de petit lait ou du pain. La fête du village est un temps de fraternité, permettant aux plus démunis de fabriquer ou de recevoir « le flan de la fête ». Trélat dit aussi son admiration pour quelques personnalités, des femmes surtout, pleines de force et de bonté. Or, ce « sol plein de richesse », une « main puissante » l'a remué profondément : celle de Mme d'Hervilly.

Héritière scrupuleuse, comme ensuite ses descendants, des anciennes fondations (rentes charitables, école des filles restée seule, depuis la Révolution, à la charge du château), Mme d'Hervilly a créé sa propre philanthropie. Pour elle, il s'agit moins de charité que de devoir humanitaire ; moins de gratitude exigée que d'amour espéré, mais facultatif, sa supériorité d'éducation lui imposant même de souffrir les rebuffades ; moins de morale que de présence auprès des malades et des accouchées ; et moins d'une réponse aux demandes que d'une action sélective, respectant la dignité humaine – bois livré aux vieillards et aux infirmes, soupes pour les enfants, prêts autant que dons, commande de travaux simulés, métier donné aux orphelins, reconstruction de chaumières vétustes ou incendiées, rachat des dettes qui auraient privé une famille de son logis. La religion, certes, est la source de sa bienfaisance, avec ses devoirs de propriétaire. Mais elle n'imaginerait pas renouveler, par la charité, l'ancienne tutelle seigneuriale. Le modèle décrit par Trélat servira pourtant d'exemple à diverses philosophies socio-politiques pour démontrer, soit la supériorité des hautes classes, soit leur insertion dans la société moderne, soit la vitalité des valeurs traditionnelles en face de l'égoïsme bourgeois.

Cette dernière idée apparaît déjà chez Trélat, non sans troubler le démocrate : « Titres nobiliaires, privilèges et distinctions de toute espèce étaient plutôt un poids qu'une grâce, mais un poids qu'il faut porter sans faiblesse et toujours avec le sentiment d'une inflexible responsabilité. » Or, quand, en 1842, les philanthropes de Gérando et Delessert résument le texte de Trélat dans *La morale en action, ou les Bons exemples*, ils songent surtout à la moralisation du peuple, et le titre du chapitre, « Les bienfaits du patronage. Patronage villageois. Mme la comtesse d'Hervilly », est bien mal choisi, pour le mot de « patronage »²².

Leschelle en 1851 : une société en miettes

Le premier recensement qui nous possédons est tardif²³, mais proche du cadastre. Il s'agit du recensement de 1851, effectué avec la volonté nouvelle d'atteindre la pluriactivité. Or, sur les 1 161 habitants de Leschelle, il est un échec patent. On ne s'y est pas servi, pour l'agriculture, de la grille du dénombrement (fermiers-propriétaires, fermiers faisant en même temps un autre état, journaliers-propriétaires), car il aurait fallu y inclure une majorité de Leschellois, et créer la

22. Paris, G. Kugelmann, 1842.

23. Arch. dép. Aisne, arch. com. Leschelle, F 1, recensements.

catégorie des artisans et commerçants-propriétaires. La liste récapitulative gomme totalement l'exploitation des bois, sauf pour le métier héréditaire de scieur de long. Or la masse des journaliers s'emploie, selon la saison, aux travaux agricoles, forestiers, industriels, et offre, comme l'a montré le cadastre, une frange de propriétaires parcellaires. Les listes nominatives donnent déjà trop peu de métiers mixtes, et la récapitulation générale privilégie l'industrie et le commerce.

Dans l'agriculture, 35 propriétaires-cultivateurs – ou 27 selon la liste nominative, en 16 exploitations –, et 2 fermiers n'occupent que 11 salariés permanents, mais il y a 228 journaliers, 175 hommes et 53 femmes.

La « grande industrie » compte 198 femmes : ce sont les fileuses au rouet, dont beaucoup fabriquent le fil à dentelle, spécialité régionale. Mais sont exclus de ce secteur les 11 tisseurs et 3 tisseuses, qui pourtant vendent leurs pièces de la même façon, les fileuses à des « marchands-filtiers » locaux, les tisseurs aux employés itinérants des marchands-fabricants.

En 1838-1843, Leschelle avait trois entreprises : une filature, une briquetterie, une brasserie. En 1851, sur les deux survivantes, le briquetier ne doit employer que des journaliers, le brasseur est aussi cabaretier. Créés en 1845, trois ateliers de sparterie n'ont aucun salarié signalé, mais 21 ouvriers tissent et colorent pour eux des brindilles de tremble ou de peuplier. Petite industrie et commerce multiplient en effet les indépendants et les travailleurs à domicile : 124 hommes, 88 femmes, et seulement 5 salariés.

Les « professions libérales », mal nommées, incluent les propriétaires et les rentiers : 50 hommes et 64 femmes. Les premiers sont surtout des gens âgés, avec leurs épouses, et on reconnaît en eux les notables municipaux des années 1820, les principaux propriétaires fonciers du cadastre. Les femmes rentières forment un groupe plus populaire.

Si on oublie les contradictions des listes, on compte cinq employés municipaux, un officier de santé, une sage-femme, un ancien curé et son successeur; trois hommes et deux femmes figurent parmi « les enseignants et les artistes », un des hommes étant l'instituteur des garçons (donc un employé municipal), et les femmes les « sœurs d'école », salariées des Caffarelli. La domesticité compte huit hommes et cinq femmes. Or le château en absorbe déjà sept, sans compter ses cinq gardes-bois, non cités comme tels : il ne reste au village que la servante du vieux curé. Enfin, cinq hommes et cinq femmes n'ont aucun moyen d'existence, 68 femmes sont sans profession, 251 enfants restent à la charge de leurs parents.

367 hommes et 348 femmes représentent le total considérable de 61,5 % d'actifs, dont seulement 257 salariés, 35,9 % d'entre eux. Le travail des femmes et des enfants introduit ici son habituelle incertitude. S'il n'y a que 251 enfants à charge pour 362 ménages, c'est que filles et garçons travaillent, au moins officiellement, dès 11 ou 12 ans ; est même dite « fileuse » une gamine de 6 ans. En outre, alors que les professions sont distribuées avec fantaisie aux femmes de marchands et cultivateurs, tantôt dotées du métier de leur mari, tantôt sans profession, trois femmes de journaliers seulement, une douzaine de femmes d'artisans, vivent du travail de leur mari.

Au bas de l'échelle sociale domine le couple « journalier-fileuse », suivi de « journalier-journalière » et de loin par « journalier-couturière ». Les enfants sont journaliers, fileuses, fabricants de paniers, ouvriers en sparterie, sabotiers. Mais la pauvreté n'est pas seulement héréditaire. Car les artisans, même ceux qui, comme les tisseurs, ont un savoir et du matériel, ne peuvent souvent laisser leur succession qu'à un de leurs fils. Corollairement, l'apprentissage chez un autre ouvrier qualifié, très recherché, n'est guère possible à leurs cadets. Ainsi, la diversité familiale crée une alternance entre les métiers qualifiés, semi-qualifiés, non qualifiés, les cadets retombant dans les catégories les moins différenciées.

L'industrie et le commerce offrent quelques fortunes sûres ou probables, traduites en achats de terres. Mais, par exemple, les patrons de la sparterie sont de condition modeste : l'un est aussi épicier, un autre fait travailler tous les siens. Les cabaretiers exercent souvent une double profession. Des deux marchands de grains, la femme de l'un est cabaretière, la femme et la fille de l'autre sont fileuses, comme un marchand de vaches dont la femme et les filles filent également. Les plus favorisés du commerce sont ceux qui collectent et exportent la production des petites gens, les marchands de fil et de paniers. L'unique marchand de paniers, qui a l'avantage du monopole, achète la production de 14 fabricants et fait vivre ainsi toute sa famille.

Les pauvres dépendent donc plutôt du capital commercial que d'une structure organisée et hiérarchisée du travail. Là réside en outre la différence essentielle entre les gens des petits métiers et les ouvriers qualifiés, qui, artisans de clientèle en général, n'ont pas – sauf les tisseurs – à passer par les intermédiaires. Au sein d'une société inorganisée, émietée, l'autonomie de leurs activités, cependant, expose beaucoup d'entre eux à la misère. Plus exploités qu'employés, les « riches » probables n'offrent pas non plus le débouché de la domesticité privée, et pas davantage les rentiers du sol ou du commerce. S'il y a à Leschelle une mince bourgeoisie, elle ne vit pas bourgeoisement.

Leschelle en 1876 : recul de la pauvreté et structuration sociale

Privé du soutien du cadastre, le recensement de 1876 est aussi très fantaisiste. Les listes nominatives, les plus fiables, évoquent néanmoins une profonde évolution, malgré leur dérobade, toujours, devant la pluriactivité.

Leschelle, avec 977 habitants, a perdu 16 % de sa population de 1851. Ce déclin, postérieur à 1861, va s'accélérer : 895 habitants en 1881, 788 en 1896, une courbe proche de celle du département. La réduction du nombre des journaliers (67 au lieu de 228), et, par là, la montée des salaires (de 1 à 1,50 F par jour), est déjà un fait brut considérable. Mais l'exode rural n'est pas seul en cause. Le recensement de 1881 admettra le mouvement, déjà entamé, qui donne à une part des journaliers, et des autres petits métiers, l'accès à la propriété ou à un affermage parcellaire. Or, les recensements de 1851 et 1876, braqués sur le faire-valoir direct, ignorant déjà la trentaine de petits locataires des Caffarelli, ne notent que deux « fermiers », avec, en 1876, 11 cultivateurs et 18 herbagers.

Le travail féminin a diminué en 1876. Les actifs ont décréu, passant de 61,5 % à 39,4 % de la population. La pauvreté a diminué, au profit surtout des femmes. Les 53 journalières ne sont plus que 7, et la simple ménagère est un type nouveau dans ce groupe. Il est vrai qu'en 1851 le couple professionnel majoritaire était « journalier-fileuse », et que les fileuses n'ont plus de raison d'être – il en reste 8, âgées, dont 5 secourues par le bureau de bienfaisance. Mais les couturières, les tisseuses, les vannières ne les ont pas remplacées. On ne trouve plus non plus de modestes revendeuses ou cabaretières, jadis fréquent second métier d'un ménage. Quant aux enfants, on les sait mieux scolarisés.

La petite industrie, le commerce et l'artisanat ont ainsi perdu la plupart des femmes (42 au lieu de 286 !). Mais il est toujours malaisé de distinguer artisanat et commerce dans une société dominée par les ateliers-magasins familiaux. Est mal connue aussi la forme de salariat qui lie des ouvriers à domicile au capital commercial local, comme dans la vannerie, toujours monopole du même marchand, et la sparterie qui, il est vrai, décline. Les trois briquetiers, le fabricant de tuyaux de drainage puisent, certes, leur main-d'œuvre dans une masse indifférenciée, mais où certains peuvent accéder à un échelon supérieur. C'est ce que montre, sur une population décroissante et malgré un commerce déclinant, la hausse du nombre des artisans : au lieu des 90 de 1851, on compte 104 petits patrons ou travailleurs indépendants, avec 7 ouvriers. En outre, les artisans se reproduisent mieux, sans l'hémorragie qui renvoyait leurs cadets aux emplois non qualifiés. Moins prolifiques, les familles se structurent en une classe héréditaire.

Les marchands en revanche, vendeurs et revendeurs, sont tombés de 21 à 15, et les cabaretiers de 11 à 5. Ce recul est associé à un déclin social. Le commerce a perdu son aristocratie, les 5 marchands-filtiers n'emploient plus de fileuses, et le maître de poste-aubergiste (propriétaire-cultivateur) fut sans doute remplacé par les voituriers et par le chemin de fer. Le capital commercial dominant n'est plus leschellois. La bourgeoisie marchande de parvenus, laquelle avait investi dans la terre, ne se renouvelle plus ; il n'en reste que les survivants et les héritiers.

L'agriculture a évolué aussi. Quelle que soit leur surface, les 31 fermes sont plus autonomes qu'en 1851. Les 11 familles de cultivateurs vivent strictement de la terre et, en théorie, du seul travail du mari, à deux « cultivatrices » près. Leurs enfants sont sans profession, et ce groupe emploie 10 valets et servantes logés. Malgré des familles plus modestes et des domestiques moins nombreux (3 permanents pour 18 exploitations), les herbagers ne font pas non plus travailler leurs femmes. Une vraie classe agricole se dégage donc des approximations du recensement.

Aucune des personnes aux revenus réguliers, instituteur et autres employés municipaux, sœurs d'école, receveur des postes, ne peut offrir de débouché à la domesticité privée, et les professions libérales ont presque disparu : il n'y a plus de médecin ni de sage-femme, seulement un comptable. En revanche, les 87 propriétaires et rentiers vivent mieux de leurs revenus, leurs enfants acquièrent un niveau social plus élevé, et ils emploient une quinzaine de domestiques, logés ou non. Les 19 propriétaires comptent à présent des retraités encore jeunes. Parmi les

rentiers âgés, quelques noms évoquent les fortunes marchandes-foncières du cadastre, les hauts contribuables et conseillers municipaux de 1820-1848.

Se dessinent ainsi deux bourgeoisies : l'une agricole, l'autre rentière. La classe des artisans, quoique dépourvue de structure interne autre que familiale, a pris des contours plus nets et une place plus moyenne. La domesticité est encore bien petite, mais neuve, réduisant quelque peu l'anarchique indépendance des pauvres, reflétant à présent les hiérarchies sociales et un mode de vie qui commence à s'y ajuster.

Au conseil municipal enfin, le système électif de 1831 avait favorisé l'argent plus que la terre, ou plutôt la fortune marchande appuyée sur la propriété, et promu un clan fruste et revendicatif, déjà hostile auparavant à Mme d'Hervilly. De 1852 à 1878, les crises d'antinobilisme ou d'anticléricalisme s'y répètent, mais, à l'inverse du courant national de démocratisation des mairies, en 1878-1879 la nouvelle bourgeoisie agricole y accepte la générosité et l'activité du château, exercées dans l'intérêt communal et toujours avec un légalisme rigoureux. En dépit des idéologies, une fraction de la société rurale, mûrie, aisée, conservatrice, ne renie pas alors la solidarité séculaire.

Suzanne FIETTE